

Séance ordinaire du 19 février 2016

Le vendredi 19 février deux mille seize à vingt heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Jean DELEUME, Maire.

Etaient présents : BERTHOMIER Jean-Claude, BOULON Baptiste, CHEVALIER Véronique, CONTE Jean-Marie, FAVARCQ Thierry, GIEMZA Samuel, LEBRUN Aurore (arrivée : 21h20) PETIT Corinne, THONIER Cécile

Pouvoir donné à : HUMBERT Marie (pouvoir à THONIER Cécile)

Excusés sans pouvoir :

Non excusés :

Séance ouverte à : 20h35

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2015
- Approbation du Compte Administratif 2015
- Approbation du Compte de Gestion 2015
- Affectation du Résultat
- Demandes de subventions
- Questions et informations diverses

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

DÉLIBÉRATION N°2016/JANVIER/001
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, Corinne PETIT est désignée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°2016/JANVIER/002
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2015

Aucune remarque particulière n'a été formulée à la lecture de ce compte-rendu. Après délibération, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le compte-rendu est approuvé n'est pas approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2016/JANVIER/003
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Thierry FAVARCQ, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Jean DELEUME, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	<u>Dépenses</u> :	217 558,34 €
	<u>Recettes</u> :	390 366,30 €

Section d'investissement	<u>Dépenses</u> :	134 998,73 €
	<u>Recettes</u> :	150 929,79 €
	<u>Reste à réaliser</u> :	0.00 €

Résultat de clôture à reporter (section fonctionnement 002) : 172 807,96 €

Résultat de clôture à reporter (section investissement 001) : 15 931,06 €

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal :

- Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

DÉLIBÉRATION N°2016/JANVIER/004
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des opérations :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DÉLIBÉRATION N°2016/JANVIER/005
AFFECTATION DU RÉSULTAT

Après délibération, avec 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal ayant constaté au compte administratif 2015 un **excédent de fonctionnement de 172 807,96 €** et un **excédent d'investissement de 15 931,06 €**

DECIDE

- DE REPORTER LA SOMME DE + 172 807,96 € en section de fonctionnement au compte 002 (excédent de fonctionnement 2015 reporté au budget primitif 2016).
- DE REPORTER LA SOMME DE + 15 931,06 € en section d'investissement au compte 001 (excédent d'investissement 2015 reporté au budget primitif 2016).

Arrivée d'Aurore LEBRUN à 21H20

DÉLIBÉRATION N°2016/JANVIER/006
DEMANDE DE SUBVENTION 2016 : MAISON FAMILIALE RURALE DE LIMOISE

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la demande de subvention 2016 reçue de la Maison Familiale Rurale de Limoise (MFR de LIMOISE).

Deux jeunes de notre commune sont scolarisés dans cet établissement :

- Fabien CHEVIGNY - Valentin ROUSSEAU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite attendre de savoir à quoi serviront les sommes versées avant d'accorder ou non une subvention à la MFR de LIMOISE. (50€/élève). Pour ce faire, un courrier sera prochainement adressé à la MFR de LIMOISE.

DÉLIBÉRATION N°2015/JANVIER/007
DEMANDE DE SUBVENTION 2016 : LES PEP 58

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la demande de subvention 2016 de l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Nièvre (LES PEP 58).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accorder de subvention pour l'année 2016 à l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Nièvre (LES PEP 58).

DÉLIBÉRATION N°2016/JANVIER/008
DEMANDE DE SUBVENTION 2016 : BÂTIMENT CFA NIEVRE

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal de la demande de subvention 2016 reçue du Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment de la Nièvre (Bâtiment CFA Nièvre).

Un jeune de notre commune est scolarisé dans cet établissement : Thomas GUITTET

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accorder de subvention au Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment de la Nièvre (Bâtiment CFA Nièvre).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATION N°2016/JANVIER/009

COMMISSION CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle à la commission cimetière composée de Jean-Claude BERTHOMIER, Jean-Marie CONTE, Baptiste BOULON, Jean DELEUME, Aurore LEBRUN et Cécile THONIER la réunion est fixée au lundi 07 mars 2016 à 9h30 avec l'Entreprise SEDI.

Une confirmation de cette réunion sera prochainement adressée par mail aux membres de la commission.

DÉLIBÉRATION N°2016/JANVIER/010

COMMISSION BUDGET

Monsieur le Maire propose à la commission budget composée de Jean DELEUME, Jean-Claude BERTHOMIER, Jean-Marie CONTE, Thierry FAVARCQ, Samuel GIEMZA et Marie HUMBERT de fixer une date pour commencer l'élaboration du budget primitif 2016.

*Dates proposées : Lundi 29 février 2016 à 17h30
 Lundi 7 mars 2016 à 17h30
 Lundi 14 mars 2016 à 17h30*

La date retenue est celle du lundi 07 mars 2016 à 17h30 en Mairie. Une confirmation de cette réunion sera prochainement adressée par mail aux membres de la commission.

DÉLIBÉRATION N°2016/JANVIER/011

TRAVAUX À L'EGLISE

Thierry FAVARCQ, Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal de la récente venue de Monsieur Philippe LAMOURERE, Architecte Urbaniste en Chef de l'Etat et Architecte des Bâtiments de France à l'Eglise Romane Saint-Julien dans le cadre du dossier accessibilité. Sur place, il a dressé un état des lieux oral des éventuels travaux à réaliser pour préserver l'Eglise Romane Saint-Julien.

Le Conseil Municipal demande alors que plusieurs devis soient demandés. Au préalable, il est nécessaire de s'assurer que la réalisation de ces devis soit entièrement gratuite.

Monsieur Philippe LAMOURERE reste à l'entière disposition de la commune.

De plus, il est nécessaire que l'échelle qui permet l'accès au clocher soit encore raccourcie afin que personne ne puisse y accéder.

DÉLIBÉRATION N°2016/JANVIER/012

MARS INFOS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut des volontaires pour distribuer le MARS INFOS. Dès sa parution, Monsieur le Maire reviendra vers le Conseil Municipal pour connaître les volontaires et leurs disponibilités.

Thierry FAVARCQ et Baptiste BOULON se proposent d'aller aux Archives Municipales à Nevers afin de récolter d'anciens documents pour relancer la rubrique « Mars au passé » lors de la prochaine édition du Mars Infos.

DÉLIBÉRATION N°2016/JANVIER/013
FORMATION RCP

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux la formation à la réanimation cardio-pulmonaire, à l'utilisation du défibrillateur et à la mise en P.L.S. dispensée par Monsieur Christian DUPRÉ de Magny-Cours.

*Deux séances sont prévues le samedi 12 mars 2016 de 8h00 à 9h45 et de 10h15 à 12h00.
(10 personnes par séance)*

DÉLIBÉRATION N°2016/JANVIER/014
RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête de recensement de la population 2016 est achevée et il remercie vivement Véronique CHEVALIER et Alain BEUGNON pour l'excellent travail et la disponibilité dont ils ont fait preuve.

Durant la période du 21 janvier 2016 au 20 février 2016, Véronique CHEVALIER a passé 30 heures en qualité de Coordonnateur communal et Alain BEUGNON a passé 100 heures et parcouru 450 kms pour assurer ses fonctions d'Agent recenseur.

DÉLIBÉRATION N°2015/JUIN/015
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Au regard des nouvelles données démographiques, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est maintenant temps de procéder à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde de Mars-sur-Allier.

Lors de la séance ordinaire du 12 juin 2015, Monsieur Jean-François JONDEAU, Conseiller Défense et Sécurité du Préfet de la Nièvre a présenté le plan ORSEC départemental et a exposé ses remarques sur notre Plan Communal de Sauvegarde.

Ensuite, Thierry FAVARCQ a proposé de prendre la présidence d'un groupe de travail chargé de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde de la commune composé de Véronique CHEVALIER, Corinne PETIT, Jean-Marie CONTE et Cécile THONIER.

La première réunion aura lieu après le vote du budget primitif 2016.

DÉLIBÉRATION N°2016/JANVIER/016
CEREMONIE DU 19 MARS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la cérémonie du 19 mars est fixée à 9h45 aux Monuments aux Morts comme demandé par Monsieur Pierre BARLE, Président du Comité FNACA de Saint Pierre le Moutier.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL : 01 AVRIL 2016

Rien ne restant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance close à 23h05.

La Secrétaire,
Corinne PEITT

Le Président,
Jean DELEUME

De la délibération n° 2016/JANVIER/001 à la délibération n° 2016/JANVIER/016

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>SIGNATURE</u>	<u>POUVOIR DONNÉ A</u>	<u>EXCUSÉ SANS POUVOIR</u>	<u>NON EXCUSÉ</u>
<i>BERTHOMIER</i>	<i>J-Claude</i>				
<i>BOULON</i>	<i>Baptiste</i>				
<i>CHEVALIER</i>	<i>Véronique</i>				
<i>CONTE</i>	<i>J-Marie</i>				
<i>DELEUME</i>	<i>Jean</i>				
<i>FAVARCQ</i>	<i>Thierry</i>				
<i>GIEMZA</i>	<i>Samuel</i>				
<i>HUMBERT</i>	<i>Marie</i>		X (pouvoir C. THONIER)		
<i>LEBRUN</i>	<i>Aurore</i>				
<i>PETIT</i>	<i>Corinne</i>				
<i>THONIER</i>	<i>Cécile</i>				